



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

RATP : metro

Question écrite n° 10307

### Texte de la question

M Michel Giraud s'inquiète auprès de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, de l'état de saleté extrême constatée dans plusieurs stations et lignes du metro parisien depuis plusieurs jours. Il attend de connaître rapidement du ministre les raisons de cette situation soudaine, ainsi que les décisions qu'il compte imposer à la RATP pour remédier à cet état de fait. Au surplus, il l'interroge sur ce que la régie compte réellement faire, au-delà des formules habituelles relatives à la modernisation du nettoyage du metro, pour assurer la propreté de ces lieux fréquentés quotidiennement par des millions d'usagers, parmi lesquels de très nombreux touristes surpris de cette situation.

### Texte de la réponse

Reponse. - La RATP a entrepris d'améliorer significativement la propreté des stations et gares du réseau ferré (metro et RER) en en confiant l'entretien à une société privée, soumise à une obligation de résultat, mesurée par un indice de propreté. La Régie a été confrontée depuis la mi-février au mouvement de grève d'une partie du personnel de cette société, la société Comatec, entreprise purement privée. Dès le déclenchement du mouvement qui ne touchait qu'une partie du personnel de l'entreprise, celle-ci a modifié son organisation afin d'assurer un nettoyage minimum. Toutefois, l'efficacité de ses interventions a été entravée par différentes actions conduites par le personnel en grève, dont certaines ont été violentes. Les pouvoirs publics ont tout mis en œuvre pour assurer d'une part aux non-grevistes la liberté du travail et d'autre part aux usagers les conditions d'hygiène et de sécurité qui leur sont dues. Dans ce but, la RATP a fait appel à d'autres entreprises de nettoyage. L'intervention d'un médiateur désigné par le ministre du travail a permis d'aboutir à la conclusion d'un accord le 8 mars au soir suivi de la reprise du travail.

### Données clés

**Auteur :** [M. Giraud Michel](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10307

**Rubrique :** Transports urbains

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et de la mer

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 mars 1989, page 1093